	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-551

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
		N° 2022-551

Budget participatif métropolitain ' plantons 1 million d'arbres '
Approbation des aides aux associations pour la réalisation des projets lauréats -
Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a déployé en 2022, pour la première fois, un budget participatif. Encore inédit en France à cette échelle territoriale, celui-ci s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la stratégie métropolitaine du dialogue citoyen.

Pour cette première édition, le budget participatif métropolitain contribue au programme « plantons un million d'arbres », afin de faciliter et développer la mobilisation citoyenne autour de la plantation d'arbres.

En application de la délibération « instauration d'un budget participatif métropolitain appliqué à l'opération « plantons 1 million d'arbres » » du 26 novembre 2021, Bordeaux Métropole a offert la possibilité à toutes associations volontaires de devenir actrices du programme en désignant des terrains lui appartenant pour qu'elles y proposent des projets.

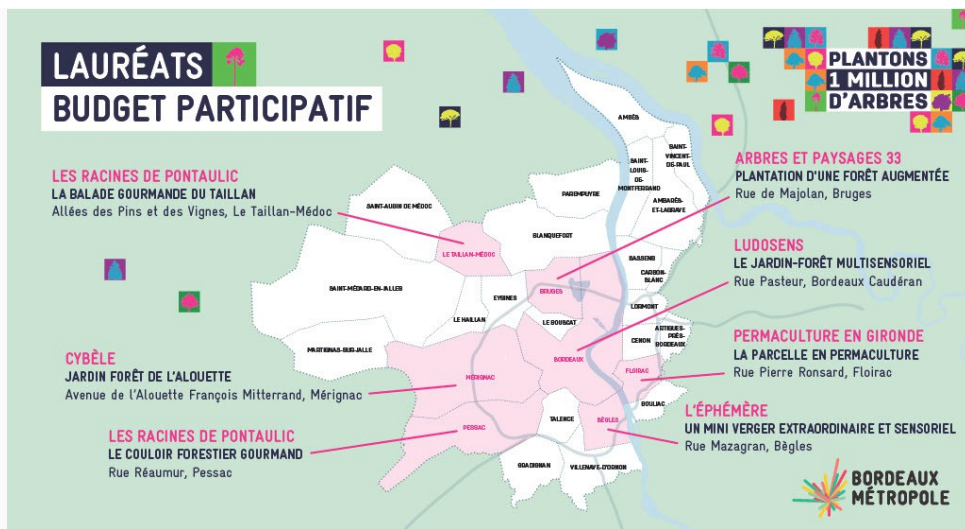
Déroulement du budget participatif métropolitain :

L'appel à projets s'est ouvert le 14 janvier et a été clos le 8 avril 2022, en utilisant le site dédié <https://budgetparticipatif.bordeaux-metropole.fr/>.

Les associations candidates ont ensuite été accompagnées par une commission pour, le cas échéant, ajuster leurs propositions. Cette commission était composée d'agents volontaires de Bordeaux Métropole, de représentants de la société civile, membres du Conseil de développement durable, et d'experts de l'Institut national de la recherche agronomique et de l'environnement (INRAE) et d'Hortis.

La sélection des lauréats s'est faite par vote citoyen, qui s'est déroulé du 17 au 30 juin 2022.

Projets lauréats :



A Floirac, « Permaculture en Gironde » propose « La parcelle en permaculture ». L'association va aménager, entretenir, et animer une parcelle de 900 m² située sur les hauteurs de Floirac. L'objectif est de planter une vingtaine d'arbres fruitiers. Ce lieu de rencontres et de formation sera ouvert aux habitants et aux écoles voisines.

A Bordeaux, « Ludosens », associée à « Terres d'Osmose » et « Le Conservatoire du Goût » propose « Le jardin-forêt multisensoriel à Caudéran ». Ce projet, sur un terrain de 700 m², sera une expérience immersive dans la sensorialité du végétal avec des espaces dédiés au toucher, à l'odorat, à l'ouïe, à la vue et au goût, des espaces thématiques permettant un voyage autour du goût. Conçu comme un chantier participatif, le projet sera rythmé par des temps de transmission.

A Bruges, « Arbres et Paysages en Gironde » propose la plantation d'une « forêt augmentée » sur une parcelle de 6 700 m², située rue de Majolan. Le reboisement progressif a été choisi pour renforcer le peuplement naturel du site. Dans cette optique, 673 plants d'arbres et arbustes seront plantés par les élèves de différents groupes scolaires de la commune.

Au Taillan-Médoc, « Les racines de Pontaulic » propose la « balade gourmande du Taillan ». Si le projet conserve la fonction de passage de cette parcelle de 2 400 m², elle y ajoute une dimension gourmande avec la plantation d'une rangée centrale de fruitiers traditionnels, séparés d'arbres fixateurs d'azote. Ainsi, des pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers seront accompagnés d'aulnes de Corse, d'arbres à miel, de févier d'Amérique et d'oliviers de Bohême.

A Mérignac, « Cybèle » propose le « Jardin-Forêt de l'Alouette » sur une parcelle de 2 200 m². C'est un modèle d'agroforesterie qui imite les forêts sauvages grâce à sa gestion respectueuse des différentes strates, de l'origine des essences, du sol, des réseaux mycorhiziens et de toute la biodiversité, en prenant en compte les interactions humaines. Des essences fruitières locales seront plantées ainsi que des essences mellifères pour soutenir les pollinisateurs.

A Pessac, « Les racines de Pontaulic » propose le « couloir forestier gourmand de Réaumur ». Le projet a pour objectif de faire de ce terrain de 500 m² un petit écrin de fraîcheur, de curiosité et de gourmandise, avec une forte composante de séquestration carbone et auto-suffisance fertilisante. Il est conçu comme un chemin traversant un environnement forestier de chênes, de frênes, accompagné d'essences fruitières comme le noisetier, l'aubépine, le figuier, le sureau, quelques tilleuls et des arbres de Judée.

A Bègles, « L'Éphémère » propose un « mini-verger extraordinaire et sensoriel ». L'association souhaite créer sur cette parcelle de 240 m² une « bulle » végétale qui invite à une expérience sensorielle, poétique, colorée, pédagogique. Tout en respectant la présence des arbres existants, le projet prévoit la plantation de différentes variétés principalement fruitières et comestibles sur le principe des micro-forêts.

Etablissement des conventions avec les associations lauréates :

Il convient désormais de formaliser les engagements mutuels de Bordeaux Métropole et des associations pour permettre des plantations à l'hiver prochain par l'association porteuse du projet.

Une convention, sur le modèle joint en annexe, sera établie avec chaque association lauréate afin de formaliser les conditions de remise en gestion des terrains pour une durée de 5 ans et précisera l'aide en nature et financière apportée par Bordeaux Métropole. Cette aide est plafonnée en application du règlement du budget participatif métropolitain, à un budget maximum de 50 000 € TTC pour aider l'association lauréate à réaliser et entretenir son projet, avec une aide en nature et/ou en contribution financière.

Ces aides sont les suivantes :

Permaculture 33 à Floirac	2022	2023	2024	2025	2026	total
aide financière	13 350 €	875 €	875 €	875 €	875 €	16 850 €
aide en nature	eau et d'électricité, matériel composteur					

Ludosens à Bordeaux	2022	2023	2024	2025	2026	total
aide financière	14 750 €	20 000 €	5 000 €	1 000 €	1 000 €	41 750 €
aide en nature	arrivée d'eau et d'électricité, paillage, broyat et terreau,	paillage, broyat et terreau,				

Arbres et Paysages à Bruges	2022	2023	2024	2025	2026	total
aide financière	5 025 €	160 €	160 €	160 €	160 €	5 665 €
aide en nature	nettoyage, débroussaillage, préparation des sols, arrivée d'eau	Fauche	Fauche	Fauche	Fauche	

Les Racines de Pontaulic au Taillan	2022	2023	2024	2025	2026	total
aide financière	30 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	50 000 €

Cybèle à Mérignac	2022	2023	2024	2025	2026	total
aide financière	10 000 €	20 000 €	5 000 €	3 500 €	3 500 €	42 000 €

aide en nature	fourniture de plants, arrivée d'eau, corbeille et cadenas, appui travaux					
----------------	--	--	--	--	--	--

Les Racines de Pontaulic à Pessac	2022	2023	2024	2025	2026	total
aide financière	22 000 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €	37 200 €
aide en nature	arrivée d'eau					

L'Ephémère, Bègles	2022	2023	2024	2025	2026	total
aide financière	15 531 €	8 530 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	39 961 €
aide en nature	branchement eau et terreau	terreau				

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le développement du dialogue citoyen et la participation des associations à la plantation d'arbres est un objectif de la métropole,

DECIDE

Article 1 : d'approuver, au terme du processus du budget participatif métropolitain, la réalisation des 7 projets lauréats,

Article 2 : d'approuver l'attribution des subventions aux différentes associations mentionnées dans le présent rapport.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer, avec chaque association lauréate, une convention pour la gestion et l'animation du terrain concerné selon le modèle joint à la présente délibération et conformément aux montants des aides mentionnées dans le rapport de présentation.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2022 et des exercices suivants, sous réserve du vote des crédits, chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Céline PAPIN
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	